

A l'intention des investisseurs professionnels en Suisse ou des investisseurs professionnels tels que définis par les lois en vigueur

Classification du fonds en vertu du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers («Règlement SFDR» - Sustainable Finance Disclosure Regulation): Article 6

UBP PG - ACTIVE INCOME

Une exposition globale aux marchés de la dette privée et publique avec un profil de liquidité attrayant, grâce à l'expertise combinée de Partners Group AG («Partners Group») et de l'Union Bancaire Privée, UBP SA («UBP»)

UBP PG - Active Income permet aux investisseurs de bénéficier d'un accès privilégié aux compétences de Partners Group, un gérant leader dans le domaine de l'investissement sur les marchés privés, ainsi qu'à l'expertise de l'UBP dans la gestion de stratégies liquides à haut rendement au travers d'indices CDS.

Points forts

- Une exposition diversifiée aux marchés de la dette privée – dette senior de 1^{er} et 2^e liens et dette «mezzanine» – ainsi qu'aux marchés de crédit publics liquides
- Une allocation aux actifs réels (immobilier et infrastructures)
- Un profil de liquidité innovant* avec une liquidité hebdomadaire
- Un portefeuille générant des rendements élevés grâce à une approche globale sur les différents segments obligataires
- Une exposition aux taux d'intérêt limitée (inférieure à deux ans)
- Une stratégie cogérée par Partners Group et l'UBP

*Cf. sections sur les caractéristiques et les risques (pages 2 et 3)

Thèse d'investissement

La dette privée permet aux investisseurs une exposition à des segments de marché uniques – transactions LBO, leaders mondiaux de taille moyenne, ou actifs réels (infrastructures et immobilier) – qui ne sont pas accessibles sur les marchés obligataires traditionnels. Elle constitue donc une source de diversification pour les portefeuilles obligataires «long-only» classiques, et présente une plus faible corrélation avec les marchés à revenu fixe.

Caractéristiques du fonds

La cogestion du portefeuille – Partners Group pour la dette privée et l'UBP pour la dette publique liquide – permet aux investisseurs d'accéder à la plateforme globale d'investissement sur les marchés privés de Partners Group et à l'expertise de l'UBP en matière de gestion de stratégies liquides à haut rendement.

Alors que la dette privée peut parfois présenter une liquidité plus limitée, l'expérience combinée de Partners Group et de l'UBP permet d'obtenir une stratégie de dette privée avec un profil de liquidité innovant¹. Grâce à l'allocation obligataire liquide gérée par l'UBP, la stratégie propose davantage de souplesse dans la gestion des entrées et des sorties de fonds par rapport à un portefeuille similaire composé à 100% de dette privée¹.

Equipes d'investissement

Partners Group²

- USD 127 milliards d'actifs sous gestion³: USD 63 milliards en 'private equity' et USD 64 milliards en actifs réels/crédit⁴.
- Plus de 1'600 collaborateurs, 20 bureaux, et plus de 500 professionnels de l'investissement sur les marchés privés⁵.
- L'action Partners Group représente plus d'USD 40 milliards de capitalisation boursière⁶, et est membre de l'indice SMI® (Swiss Market Index).

Equipe Global & Absolute Return Fixed Income de l'UBP

- Quatorze professionnels de l'investissement expérimentés, gérant CHF 16 milliards d'actifs obligataires au 31 décembre 2021.
- L'équipe est dirigée par Philippe Gräub, qui gère avec succès des CDS depuis 2004, ainsi qu'une stratégie liquide à haut rendement depuis 2010, avec des actifs sous gestion totalisant USD 6 milliards au 30 juin 2022.

¹ Pour de plus amples informations sur les caractéristiques et les risques de cette stratégie, veuillez vous référer aux différentes sections en pages 2 et 3.

² Source: Partners Group (2022); uniquement à titre d'illustration.

³ Non audité; comprend l'ensemble des sociétés affiliées de Partners Group, au 31 décembre 2021.

⁴ Les actifs réels et le crédit incluent les actifs sous gestion de Partners Group relatifs à l'immobilier privé, aux infrastructures privées et à la dette privée au 31 décembre 2021.

⁵ Chiffres concernant l'équipe au 31 décembre 2021.

⁶ Capitalisation boursière au 31 décembre 2021.

Processus d'investissement

Le Comité d'investissement d'UBP PG - Active Income – constitué des membres de Partners Group et de l'équipe Global & Absolute Return Fixed Income de l'UBP – décide de l'allocation globale entre dette privée et dette publique liquide (allocation neutre: 50%-50%), sur la base d'une approche «relative value» (valeur relative) sur les différents segments obligataires et régions.

Chaque équipe gère les sous-stratégies selon sa propre philosophie et ses propres principes d'investissement:

Partners Group

- Analyse «relative value» globale «top-down», afin d'identifier et d'exploiter les opportunités d'investissement susceptibles de présenter un potentiel de rendement supérieur
- Allocation d'actifs stratégique à travers les différents types de crédit
- Analyse approfondie des fondamentaux de crédit, avec une implication continue du Comité d'investissement, tant sur le plan qualitatif que quantitatif
- Processus d'investissement structuré et rigoureux, centré notamment sur la génération de transactions, la présélection, les recommandations d'investissement et le monitoring

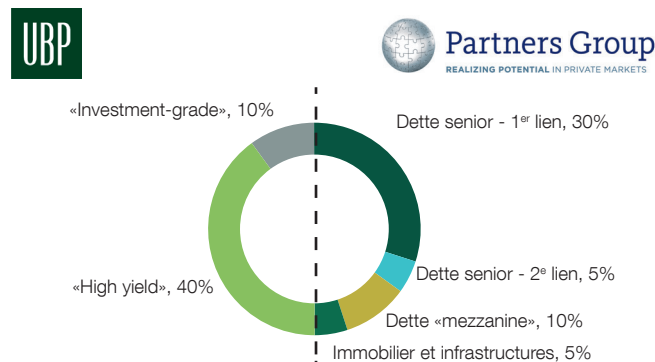
Equipe Global & Absolute Return Fixed Income de l'UBP

- Une philosophie d'investissement qui se fonde sur une approche macroéconomique «top-down»
- Une allocation d'actifs sur les différents segments obligataires
- Des indicateurs macroéconomiques propriétaires, avec un «track record» de près de 20 ans
- Un processus d'investissement rigoureux
 - ▶ Analyse quantitative: stress tests, monitoring du P&L en temps réel
 - ▶ Esprit critique: culture d'entreprise valorisant la confrontation des hypothèses d'investissement

Paramètres d'investissement*

- Fonds géré conjointement par Partners Group et l'UBP
- Objectif d'allocation indicatif pour la dette privée: entre 40% et 60% (dette senior de 1^{er} et 2^e liens, dette «mezzanine», immobilier et infrastructures)
- Objectif d'allocation indicatif pour la dette publique: entre 40% et 60% (segment «high yield» ou «investment-grade»); l'exposition au crédit peut être réduite à 0%
- Gestion de l'allocation entre dette privée et dette publique fondée sur une approche «relative value» (valeur relative) via les divers segments du crédit, ainsi que sur les entrées/sorties de fonds au sein du portefeuille

Objectifs d'allocation et de performance**



UBP PG - Active Income vise à générer des niveaux attrayants de performance nette ajustée au risque** ainsi qu'une diversification importante en comparaison des approches d'investissement traditionnelles, et la stratégie investit à cette fin dans la dette privée et publique.

Sources: Partners Group, UBP.

**Tous les objectifs, prévisions ou projections mentionnés sont fournis uniquement à titre indicatif et ne sauraient être garantis d'une quelconque manière; ils sont en outre susceptibles d'être modifiés en tout temps en fonction de l'évolution des marchés. Il n'y a aucune garantie que la stratégie du fonds atteigne ces objectifs. L'objectif d'allocation d'actifs est présenté exclusivement à des fins d'illustration; l'allocation réelle du fonds ainsi que les positions détenues peuvent être différentes par rapport audit objectif.

Risques

- Les investisseurs doivent être conscients qu'une part substantielle des actifs du fonds (objectif d'allocation: 40-60%) sera investie dans un fonds de dette privée dont la liquidité est inférieure à celle des fonds de dette publique. Les fonds de dette privée peuvent présenter des conditions de liquidité inférieures en comparaison de la fréquence de publication de leur VNI officielle, en raison de l'illiquidité potentielle des actifs sous-jacents ainsi que des restrictions applicables aux rachats (cf. ci-dessous). Tout mécanisme de plafonnement des rachats («gates») réduit la liquidité du fonds. Même si les cogérants du fonds – Partners Group et l'UBP – ajustent l'allocation entre actifs liquides et actifs moins liquides, il n'existe aucune garantie que l'objectif d'allocation puisse être respecté en tout temps, notamment en cas de volumes importants de demandes de souscription ou de rachat. Dans le cas de volumes de rachats importants, l'allocation à des actifs moins liquides est susceptible d'augmenter (jusqu'à 100%), et le calcul de la VNI peut être suspendu ou limité (plafonnement des rachats).
- Les prix des instruments de dette privée détenus dans le portefeuille géré par Partners Group peuvent ne pas être évalués sur la base des prix de marché ou de données de marché observables, et les instruments peuvent être estimés à leur juste valeur conformément à la politique d'évaluation du portefeuille de dette privée. L'évaluation des prix des instruments de dette privée détenus dans le portefeuille géré par Partners Group se fonde principalement sur les estimations de prix de tiers (vendeurs ou brokers) et/ou sur la juste valeur calculée par le gérant ou l'une de ses sociétés affiliées, à défaut d'autres sources disponibles.
- Avant tout investissement, les investisseurs sont invités à lire attentivement les informations relatives aux risques, en particulier la rubrique «Risques spécifiques liés au marché de la dette privée» figurant dans le prospectus.

*Toutes les expositions de portefeuille indiquées sont telles que mesurées au moment de l'investissement, sauf mention contraire. Bien que l'UBP prévoie, d'une manière générale, de se conformer à ces expositions dans des conditions de marché normales, il s'agit d'objectifs, et non de restrictions d'investissement. L'UBP peut, sans en aviser au préalable les investisseurs, modifier ces expositions à tout moment et de telle sorte que cela lui paraisse consistant par rapport à son objectif d'investissement global en réponse aux conditions de marché ou à d'autres facteurs.

Caractéristiques

Nom	UBP PG - Active Income
Forme juridique	Compartment d'UBP PG, SICAV de droit luxembourgeois, FIA (uniquement pour les investisseurs professionnels)
Devise de référence	USD
Classe(s) d'actions disponible(s) couverte(s) contre le risque de change	AUD, CHF, EUR, GBP, SEK, SGD
Heure limite	13h00 (heure de Luxembourg)
Date de lancement	Le 28.11.2016
Investissement minimum	Aucun
Liquidité	Hebdomadaire
Souscription/rachat	Hebdomadaire, avec 1 jour de préavis, et selon un mécanisme de plafonnement des rachats («gates»): 50% par période de 52 semaines consécutives (équiv. 1 an) 25% par période de 12 semaines consécutives (équiv. 1 trimestre) 10% par semaine
Commission de gestion applicable ¹	APC USD: 1,25% IPC USD: 0,75% UPC USD: 0,75%

Commission de performance	10% au-dessus du taux effectif des Fed funds (synthétique) avec high water mark
Pays où la distribution est autorisée ²	AT, BE, DE, DK, ES, FI, FR, IT, KR, LU, NL, SE, SG, UK
ISIN	APC USD: LU1515366034 IPC USD: LU1515367602 UPC USD: LU1515369137
Ticker Bloomberg	APC USD: UBAAPUC LX IPC USD: UBAIPUC LX
Gestionnaire	Union Bancaire Privée, UBP SA et Partners Group AG
Banque dépositaire	BNP Paribas SA, Luxembourg Branch
Administrateur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch

¹Seules les principales classes d'actions sont mentionnées. A: Standard; I: Institutionnelle; U: Type d'actions ne donnant pas droit à des rétrocessions, et également conforme au 'RDR' au Royaume-Uni; C: Capitalisation; P: Commission de performance. D'autres classes d'actions sont disponibles.

²Veillez noter que, selon le pays, certaines classes d'actions peuvent ne pas être enregistrées. Les investisseurs doivent s'informer à ce sujet avant toute souscription. Les souscriptions aux classes d'actions peuvent être effectuées uniquement sur la base du Document d'information clé pour l'investisseur (DICI/KIID), du prospectus complet du fonds, ainsi que du dernier rapport annuel audité disponible – et du dernier rapport semestriel, si publié ultérieurement. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds, du distributeur général (Union Bancaire Privée, UBP SA, Genève), ou du représentant local pour le pays concerné.

Informations importantes

Le présent document marketing est fourni uniquement à titre d'information et/ou à des fins commerciales. Il doit être utilisé uniquement par ses destinataires.

Il ne peut être produit (en totalité ou en partie), transmis, donné, envoyé ou rendu accessible d'une quelconque façon à toute autre personne sans l'autorisation écrite préalable de l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou d'une entité du Groupe UBP (ci-après l'«UBP»). Le présent document reflète l'opinion de l'UBP à la date de son émission. Ce document est destiné uniquement aux clients professionnels en Suisse ou aux clients professionnels, ou à toute catégorie d'investisseurs équivalente, comme défini par les lois applicables en la matière (ces personnes étant toutes considérées comme des «Investisseurs éligibles»). Le présent document s'adresse uniquement aux Investisseurs éligibles; toute personne qui n'est pas un Investisseur éligible ne doit pas agir sur la base du présent document ou s'appuyer sur ce dernier. Ce document n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé (en tout ou partie) dans un pays ou territoire où une telle distribution, publication ou utilisation serait illégale, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal de le transmettre. En particulier, ce document ne peut être distribué aux Etats-Unis d'Amérique ni à toute personne américaine («US person») (y compris les citoyens américains résidant en dehors des Etats-Unis d'Amérique). Le présent document n'a pas été produit par les analystes financiers de l'UBP et ne peut donc être considéré comme de la recherche financière. A ce titre, il n'est aucunement soumis aux exigences relatives à l'analyse financière et à l'indépendance de la recherche en investissement. Des efforts raisonnables ont été déployés pour s'assurer que le contenu du présent document est basé sur des informations et des données obtenues auprès de sources fiables. Cependant, l'UBP n'a pas vérifié les informations issues de sources externes figurant dans le présent document et ne garantit en aucun cas leur exactitude ou leur exhaustivité. L'UBP décline toute responsabilité quelle qu'elle soit et ne formule aucune déclaration, garantie ou promesse – expresse ou implicite – quant aux informations, projections ou opinions contenues dans le présent document, ou en ce qui concerne d'éventuelles erreurs, omissions ou inexactitudes. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'UBP ne s'engage aucunement à mettre à jour le présent document ou à corriger des données qui pourraient se révéler inexactes. Le présent document peut faire référence aux performances passées des stratégies d'investissement. **Les performances passées ne préjugent pas des résultats actuels ou futurs.** Les stratégies d'investissement peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Tout investissement implique des risques, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant initialement investi. De plus, les données de la performance figurant dans le présent document ne tiennent pas compte des commissions et des frais perçus lors de l'émission et du remboursement des titres, ni des retenues fiscales éventuelles. Les fluctuations des taux de change peuvent faire varier, à la hausse ou à la baisse, la performance des investisseurs. Tous les énoncés mentionnés dans le présent document autres que ceux portant sur des faits historiques sont de nature prospective. Les énoncés prospectifs ne reflètent pas nécessairement les performances futures. Les projections financières figurant (le cas échéant) dans le présent document ne représentent en aucun cas des prévisions ou des budgets; elles sont fournies exclusivement à titre d'illustration et se fondent sur des anticipations et des hypothèses actuelles qui peuvent ne pas se matérialiser. Les performances réelles, les résultats, les conditions financières et les perspectives d'une stratégie d'investissement peuvent différer significativement de ceux formulés, explicitement ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document. En effet, les performances projetées ou visées sont, par nature, soumises à des incertitudes importantes, notamment économiques et de marché, susceptibles d'avoir une incidence négative sur la performance. De plus, l'UBP n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit du fait de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Le présent document ne constitue pas un conseil ou une forme de recommandation d'achat ou de vente d'un quelconque titre ou fonds. Il ne remplace pas un prospectus ou tout autre document juridique, lesquels peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds concerné ou auprès de l'UBP. Les opinions exprimées dans les présentes ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document et d'évaluer de manière indépendante les avantages ou le caractère adéquat de tout investissement. De plus, le traitement fiscal de tout investissement dans un fonds dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Les investisseurs sont invités à lire attentivement les avertissements sur les risques ainsi que les réglementations énoncées dans le prospectus ou dans les autres documents juridiques, et il leur est recommandé de requérir l'avis de leurs conseillers financiers, juridiques et fiscaux. Le traitement fiscal de tout investissement dans le fonds concerné dépend de la situation individuelle de l'investisseur et peut être sujet à des modifications. Le présent document ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour acheter, souscrire ou vendre des devises, des fonds, des produits ou des instruments financiers quels qu'ils soient, pour effectuer un investissement, ou pour participer à des stratégies de trading spécifiques dans un pays ou territoire où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Les appels émis vers l'UBP peuvent être enregistrés, et l'UBP considère que toute personne qui l'appelle accepte l'enregistrement de la communication.

Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (connu aussi sous le nom de «Règlement SFDR» (Sustainable Finance Disclosure Regulation)), les fonds sont tenus de publier certaines informations. Les fonds relevant du champ d'application de l'Article 6 du Règlement SFDR sont ceux considérés comme ne poursuivant pas une approche d'investissement qui promeut explicitement des caractéristiques environnementales ou sociales, ou qui a pour objectif l'investissement durable. Les investissements sous-jacents aux produits financiers concernés ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Nonobstant cette classification, les gestionnaires ('Investment Managers') peuvent prendre en considération certains risques de durabilité comme présenté plus en détail dans le prospectus du/des fonds. Les fonds relevant du champ d'application de l'Article 8 ou 9 du Règlement SFDR sont ceux qui peuvent être sujets à des risques de durabilité au sens du Règlement SFDR. Les risques de durabilité et les 'principales incidences négatives' (PAI - Principal Adverse Impacts) tels que prévus par le Règlement SFDR sont décrits dans le prospectus. De plus, et sauf mention contraire, tous les fonds appliquent la Politique d'investissement responsable de l'UBP, laquelle est consultable à l'adresse <https://www.ubp.com/fr/expertises-divestissement-investissement-responsable>.

L'UBP s'appuie sur des informations et des données recueillies auprès de fournisseurs de données ESG externes (ci-après les «Parties ESG»). Bien que l'UBP applique un processus rigoureux s'agissant de la sélection desdites Parties ESG, ces données peuvent se révéler incorrectes ou incomplètes. La méthodologie ESG propriétaire et les processus de l'UBP ne prennent pas nécessairement en considération de manière appropriée les risques ESG. Ainsi, à ce jour, les données relatives aux risques de durabilité ou aux PAI peuvent ne pas être disponibles, ou ne pas être systématiquement et entièrement communiquées par les émetteurs, et elles peuvent également être incomplètes et suivre différentes méthodologies. La plupart des informations sur les facteurs ESG sont basées sur des données historiques qui peuvent ne pas refléter les futurs risques ou performances ESG en lien avec les investissements.

Bien que les Parties ESG obtiennent des informations auprès de sources qu'elles considèrent comme fiables, les Parties ESG ne garantissent pas l'originalité, la précision et/ou l'exhaustivité des données mentionnées dans le présent document. Les Parties ESG déclinent toute responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, quant aux données mentionnées dans le présent document, et elles ne sont pas responsables des erreurs ou omissions que ce dernier pourrait contenir en lien avec les informations fournies. En outre, et sans restreindre pour autant le caractère général de ce qui précède, les Parties ESG ne sont pas responsables des dommages directs, indirects, particuliers, à caractère punitif, consécutifs ou de tout autre préjudice (y compris les pertes de profits), même si celles-ci ont été informées de la possibilité de tels préjudices ou dommages.

Fonds de dette privée: **S'agissant des investissements dans des fonds de dette privée, rien ne garantit que la liquidité des investissements dans de tels véhicules soit en tout temps suffisante pour satisfaire aux demandes de rachat qui pourraient être effectuées. Tout manque de liquidité est susceptible d'affecter la liquidité des actions du fonds et la valeur de ses investissements. Les investissements sur les marchés privés sont traditionnellement soumis à des facteurs d'incertitude plus importants que pour les autres investissements (p. ex. les titres cotés). Par ailleurs, les investissements sur les marchés privés sont souvent des investissements à long terme, illiquides, qui ne présentent pas les caractéristiques de liquidité ou de transparence généralement offertes par les autres types d'investissement (p. ex. les titres cotés). Certains investissements sont évalués sur la base de prix estimés et sont par conséquent soumis à des incertitudes de valorisation potentiellement plus importantes que dans le cas des titres cotés. En outre, les fonds de dette privée peuvent ne pas être en mesure de vendre leurs actifs lorsqu'ils le souhaitent ou d'obtenir le prix qu'ils estiment correspondre à la valeur d'équilibre («fair value») desdits actifs.** Les investisseurs sont rendus attentifs au fait que le portefeuille de tout fonds mentionné dans le présent document sera soumis à des risques de marché élevés et que rien ne garantit que les objectifs d'investissement du fonds puissent être atteints. Avant tout investissement, les investisseurs sont invités à lire attentivement les informations relatives aux risques du fonds, en particulier la rubrique «Risques spécifiques liés au marché de la dette privée» figurant dans le prospectus.

Toute souscription non fondée sur le dernier prospectus, le dernier rapport annuel ou semestriel du fonds concerné, ou tout autre document juridique pertinent (les «Documents juridiques du fonds») ne saurait être acceptée. Les Documents juridiques du fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98, rue du Rhône, CP 1320, 1211 Genève 1, Suisse («UBP»), et auprès d'UBP Asset Management (Europe) S.A., 287-289, route d'Arlon, 1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le représentant suisse du fonds est l'UBP et l'agent payeur suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'île, 1204 Genève, Suisse. Les Documents juridiques du fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'UBP, comme indiqué ci-dessus. S'agissant des parts offertes en Suisse, le lieu d'exécution et le for juridique sont au siège social du représentant suisse. Le fonds UBP PG et ses compartiments ne sont enregistrés à la distribution au public dans aucune juridiction, et aucune action de marketing auprès du public ne peut être menée pour ces derniers. En Suisse, ce fonds peut être uniquement proposé aux investisseurs professionnels. La version anglaise du prospectus du fonds ainsi qu'une synthèse des droits de l'investisseur associés à un investissement dans le fonds sont disponibles sur www.ubp.com. La société de gestion d'un fonds peut décider de mettre un terme, ou conduire à mettre un terme, aux dispositions prises pour la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'Article 32a de la Directive 2011/61/UE.

Le présent document est disponible dans les pays suivants:

Suisse: L'UBP est agréée et réglementée par l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA). Le siège social de l'Union Bancaire Privée, UBP SA («UBP») est sis 96-98, rue du Rhône, CP 1320, 1211 Genève 1, Suisse. ubp@ubp.com | www.ubp.com

Royaume-Uni: L'Union Bancaire Privée, UBP SA, Succursale de Londres, est agréée par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority - PRA). Elle est également assujettie à la réglementation de l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority - FCA) et elle est soumise à certaines règles de la PRA.

France: La vente et la distribution sont assurées par Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, une société de gestion agréée et réglementée en France par l'Autorité des marchés financiers (AMF) - n° d'agrément GP98041; 116, avenue des Champs-Élysées | 75008 Paris, France | T +33 1 75 77 80 80 | Fax +33 1 44 50 16 19 | www.ubpamfrance.com

Luxembourg: L'UBP exerce ses activités au Luxembourg au travers d'UBP Asset Management (Europe) S.A., une société de gestion («Management Company») régie par le Chapitre 15 de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»). De plus, UBP Asset Management (Europe) S.A. agit en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatif («Alternative Investment Fund Manager», AIFM) agréé conformément à la Loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatif (la «Loi AIFM»). A ce titre, UBP Asset Management (Europe) S.A. gère des organismes de placement collectif soumis à la Partie I de la Loi de 2010, ainsi que d'autres types de fonds considérés comme des fonds d'investissement alternatif. Son bureau est situé au 287-289, route d'Arlon, CP 79, 1150 Luxembourg, T +352 228 007-1, F +352 228 007 221.

Hong Kong: UBP Asset Management Asia Limited (CE N°: AOB278) (ci-après «UBP AM Asia») est autorisée par la Securities and Futures Commission (SFC) pour les activités de Type 1 (Négociation de valeurs mobilières), de Type 4 (Conseil en valeurs mobilières) et de Type 9 (Activités réglementées en matière de gestion d'actifs). Le présent document est destiné uniquement aux «Institutional Investors» ou aux «Corporate Professional Investors», et il n'est en aucun cas destiné à la distribution au public. Le contenu de ce document n'a pas été révisé par la SFC à Hong Kong. Tout investissement implique des risques. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les investisseurs sont invités à consulter le prospectus du/des fonds concerné(s) pour de plus amples détails, et notamment concernant les caractéristiques du/des produit(s) et les facteurs de risque. Le présent document est destiné uniquement aux «Institutional Professional Investors», et il n'est pas destiné à être distribué au public. Le contenu de ce document ainsi que toute pièce jointe ou tout lien internet figurant dans ce document sont fournis uniquement à titre d'information, et ne constituent pas une forme de conseil. Les informations mentionnées dans ce document ne tiennent compte ni des objectifs d'investissement spécifiques, ni de la situation financière ou des besoins en investissement des investisseurs, et elles ne se substituent pas à un conseil professionnel. Il est vivement recommandé à l'investisseur, avant d'effectuer tout investissement, de solliciter les conseils de professionnels indépendants afin de s'assurer du caractère adéquat du produit d'investissement en fonction de ses objectifs d'investissement spécifiques, de sa situation financière et de ses besoins en investissement. Le contenu de ce document ainsi que toute pièce jointe ou tout lien internet figurant dans ce document ont été préparés de bonne foi. UBP AM Asia et l'ensemble de ses sociétés affiliées rejettent toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission. Les informations mentionnées dans le présent document peuvent être devenues obsolètes depuis sa publication. UBP AM Asia ne garantit d'aucune manière que ces informations sont exactes, fiables ou exhaustives. En particulier, toutes informations recueillies auprès de sources externes ne sont pas nécessairement approuvées par UBP AM Asia, et UBP AM Asia n'a vérifié ni leur exactitude ni leur exhaustivité.

Singapour: Le présent document est destiné uniquement aux «Accredited Investors» et aux «Institutional Investors» au sens du Securities and Futures Act (Cap. 289) de Singapour (SFA) tel que précisé ci-après. Les autres personnes ne peuvent recevoir ce document, et ne doivent pas agir sur la base des informations figurant dans ce document, ni s'appuyer sur ces dernières. Les produits ou services financiers auxquels le présent document fait référence sont uniquement accessibles aux clients qui sont des «Accredited Investors» ou des «Institutional Investors» aux termes du SFA. Le présent document n'a pas été enregistré en tant que prospectus auprès de la Monetary Authority of Singapore (MAS). Par conséquent, ce document ainsi que tout autre document ou toute autre publication en relation avec l'offre ou la vente du/des produit(s) concerné(s), ou avec toute invitation à souscrire ou acheter le(s)dit(s) produit(s), peuvent uniquement être diffusés ou distribués, directement ou indirectement, à Singapour aux personnes suivantes: (i) les «Institutional Investors» au sens de la Section 274 ou 304 du SFA, ou (ii) les personnes éligibles aux termes de la Section 275(1) ou 305(1) du SFA, ou toute autre personne conformément à la Section 275(1A) ou 305(2) du SFA, et aux conditions spécifiques à la Section 275 ou 305 du SFA, ou (iii) toute autre personne en vertu de toute autre disposition applicable du SFA, conformément aux conditions de ladite disposition. De même, le(s) produit(s) concerné(s) peut/peuvent être offert(s) ou vendu(s), ou faire l'objet d'une invitation en vue d'une souscription ou d'un achat, directement ou indirectement, uniquement auprès des différents types de personnes décrits ci-dessus. Le présent document n'a pas été révisé par la MAS.